



Union SNUI – Sud Trésor

*Vendredi 5 Décembre 2008*

## LA RETRAITE PAR POINTS A L'ETUDE

Un amendement a été déposé par les députés de la majorité dans le cadre de l'examen du budget 2009 de la sécurité sociale, pour commander au COR un rapport sur le remplacement du calcul actuel de retraite des salariés du privé et des pensions des fonctionnaires par un système à points ou un système de « comptes notionnels » à l'image de la Suède. Ce système suédois comprend trois volets : un volet qui retient l'âge du départ à la retraite, donc calculé sur l'espérance de vie du nouveau pensionné pour fixer le taux de la rente, un volet en capitalisation et un volet de pension minimale pour les retraités qui n'atteignent pas un certain seuil de pension résultant de la somme des deux premiers volets.

Le rapport devrait être rendu avant février 2010, ses conclusions pourraient éventuellement être prises en compte pour le projet de loi de financement de la sécurité sociale de 2011.

Le gouvernement enfonce des coins pour faire sauter tous les systèmes par répartition existants. A ce sujet, le régime additionnel de retraite des fonctionnaires (RAFP) instauré par la loi Fillon, qui est un régime par capitalisation, est l'illustration de la volonté de casser le système actuel des pensions des fonctionnaires.